

1. *Débitrice*: **A.B.C. Constructions Sàrl**, rue d'Yverdon 10,
1530 Payerne
2. *Remarques*: société ayant pour but l'exploitation d'une
entreprise de maçonnerie, carrelages et revêtements
Date du dépôt: le 14 juillet 2006.
Délai pour intenter action au 3 août 2006, sinon l'état de
collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Dans un délai échéant le 24 juillet 2006, les créanciers peu-
vent solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP)
à la suite de l'admission d'une revendication de propriété
(art. 47 al. 1 et 49 OAO).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront définitives.

Office des faillites de Payerne-Avenches
1530 Payerne
(03465166)